

« **Samedi pour hommes** » : 2^{ème} samedi de chaque mois de 10h à 12h, au centre Jean XXIII. Responsable : M. Dulac au 06 11 72 83 24.

Prochaine réunion le 13 février.

Etudiants, "jeunes pros" : soirée de prières, le 2^{ème} dimanche de chaque mois de 18h à 19h, temps de prière et d'adoration à l'église Saint Germain.

Prochaine soirée le 10 janvier.

Confirmation (dimanche 11 avril).

Première Communion (dimanche 30 mai).

Profession de Foi (dimanche 13 juin).

Voir le site pour s'inscrire !

Panier du Curé :

Tous les samedis (repas complet pour 5 prêtres - hors vacances scolaires, sauf le 1^{er} samedi de celles-ci), et tous les vendredis (uniquement le plat principal pour 4 prêtres).

Apporter le jour même de 10h30 à 12h30, au presbytère.

S'inscrire auprès de Mme Françoise Debaecker au 06 15 42 34 93 ou francoise.debaecker@free.fr

Pèlerinage pour les mères de famille (4^{ème}), le samedi 30 janvier, pour les vocations sacerdotales et religieuses entre Dourdan et ND de l'Ouye (12 km), de 7h45 à 18h.

Participation de 20 euros comprenant un repas chaud.

Urgent de s'inscrire : prendre le tract !

Carnet du jour :

- *Mariage de Caroline Brière-Loth et Alejandro Londono, le 19 décembre.*
- *Baptême de Maximilien Verdier, le 12 décembre.*
- *Baptême de Fabiola Collignon, le 19 décembre.*

Honoraires de messe :

Messe : 18 Euros Neuvaine : 180 Euros Trentain : 496 Euros.

Permanence de l'abbé Babinet

au Centre Jean XXIII

8, avenue Dutartre – Le Chesnay

Tous les samedis de 10h à 12h, sauf vacances scolaires.

Pour recevoir des rappels sur vos téléphones, dites-le-moi !

<http://communautesaintcharles.org>

Abbé Gonzague Babinet : 06 68 93 09 16 et abbababinet@gmail.com



Communauté Saint Charles Borromée

Janvier-février 2021

n°280

*Un année Saint Joseph
du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021*

Pour accompagner l'année St Joseph, un décret de la Pénitencerie apostolique, détaille les conditions auxquelles nous allons pouvoir de bénéficier de l'indulgence plénière. Outre les conditions habituelles (sacrement de la réconciliation, communion eucharistique et prière selon les intentions du Pape), le document précise les situations dans lesquelles les baptisés pourront obtenir l'indulgence en participant à l'année St Joseph « avec une âme détachée de tout péché ». Explications :

1.MÉDITER SUR SAINT JOSEPH

L'indulgence plénière sera accordée à ceux qui méditent « pendant au moins trente minutes sur la prière du Notre Père » ou qui participent à une retraite spirituelle d'au moins un jour comprenant une méditation sur St Joseph.

2.ACCOMPLIR UNE ŒUVRE DE MISÉRICORDE

Elle peut également être obtenue en accomplissant « une œuvre de miséricorde corporelle ou spirituelle ».

3.PRIER EN FAMILLE OU ENTRE FIANCÉS

L'indulgence plénière sera également accordée aux familles et fiancés récitant le chapelet en famille.

4.CONFIER SON TRAVAIL

Ceux qui se tournent avec confiance vers « l'artisan de Nazareth » pour trouver un emploi et le rendre digne et ceux qui « confient quotidiennement leur travail à la protection de saint Joseph » pourront obtenir ce cadeau.

5.PRIER POUR L'ÉGLISE PERSÉCUTÉE

L'indulgence plénière est ainsi accordée aux fidèles qui prient les litanies de St Joseph ou toute autre prière à St Joseph.

6.RECONNAÎTRE L'UNIVERSALITÉ DE SAINT JOSEPH

La Pénitencerie apostolique accorde une indulgence plénière aux fidèles qui récitent toute prière ou acte de piété légitimement approuvé en l'honneur de saint Joseph. Par exemple, explique la Pénitencerie, « À toi, ô Bienheureux Joseph », en particulier « les fêtes du 19 mars et du 1^{er} mai, la fête de la sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, le dimanche de St Joseph (selon la tradition byzantine), le 19 de chaque mois et chaque mercredi, le jour dédié à la mémoire du saint selon la tradition latine ».

7.VICTIMES DE LA CRISE SANITAIRE

La Pénitencerie apostolique porte enfin une attention toute particulière aux victimes de la pandémie de Covid-19 et de la crise sanitaire. Ainsi, le décret précise que « le don de l'indulgence plénière est particulièrement étendu aux personnes âgées, aux malades, aux mourants et à tous ceux qui, pour des raisons légitimes, ne peuvent pas quitter leur domicile ». Ceux qui récitent « un acte de piété en l'honneur de St Joseph en offrant avec confiance à Dieu les peines et les épreuves de leur vie » pourront recevoir ce don « avec une âme détachée de tout péché et avec l'intention de remplir, dès que possible, les trois conditions habituelles, chez eux ou là où l'empêchement les retient ».

CALENDRIER DES MESSES ET DES ACTIVITÉS

JANVIER-FÉVRIER 2021

Dimanche 10	FÊTE DE LA SAINTE FAMILLE		9h00	Pour la communauté.	Soirée de prières jeunes
			10h00	Pour la communauté.	
			11h00	Pour le repos de l'âme de M. Claude Germain.	
			12h00	Pour la communauté.	
Lundi 11	De la férie.		Neuvaine pour une intention particulière.		
Mardi 12	De la férie.	19h00	Neuvaine pour une intention particulière.	KT1	
Mercredi 13	Commémoration du baptême de Notre-Seigneur.	7h00 à St-Antoine	Neuvaine pour une intention particulière.		
Jedi 14	Saint Hilaire, évêque, confesseur et docteur.	8h45 adoration	Neuvaine pour une intention particulière.		
Vendredi 15	Saint Paul ermite, confesseur.	8h45	Neuvaine pour une intention particulière.	KT2	
Samedi 16	Saint Marcel 1 ^{er} , pape et martyr. (chapelet avant la messe)	11h00	Neuvaine pour une intention particulière.		
Dimanche 17	2^E DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE		9h00	Pour la communauté.	
			10h00	Pour la communauté.	
			11h00	Neuvaine pour une intention particulière.	
			12h00	Pour la communauté.	
Lundi 18	De la férie.		Neuvaine pour une intention particulière.		
Mardi 19	De la férie.	19h00	Neuvaine pour une intention particulière.	KT1	
Mercredi 20	Saint Fabien, pape et martyr et saint Sébastien, martyr.	7h00 à St-Antoine	En action de grâce.		
Jedi 21	Sainte Agnès, vierge et martyre.	8h45 adoration	Pour le repos de l'âme de M. Jacques Bert.		
Vendredi 22	Saint Vincent et saint Athanase, martyrs.	8h45	Pour les défunts de la famille David.	KT3	
Samedi 23	Saint Raymond de Pegnafort, confesseur. (chapelet avant la messe)	11h00	Pour les défunts de la famille David.		
Dimanche 24	3^E DIMANCHE APRÈS L'ÉPIPHANIE		9h00	Pour la communauté.	
			10h00	Pour la communauté.	
			11h00	Pour les défunts des familles Leroy-Marbot.	
			12h00	Pour la communauté.	
Lundi 25	Conversion de saint Paul.				
Mardi 26	Saint Polycarpe, évêque et martyr.	19h00	Pour le repos de l'âme de M. Michel Marc et Eric.	KT1	
Mercredi 27	Saint Jean Chrysostome, évêque, confesseur et docteur.	7h00 à St-Antoine	Pour un jeune garçon.		
Jedi 28	Saint Pierre Nolasque, confesseur.	8h45 adoration	Pour le repos de l'âme de Mme Ginette Beunas.		
Vendredi 29	Saint François de Sales, évêque, confesseur et docteur.	8h45	Pour le repos de l'âme de M. Olivier Plicot.	KT2	
Samedi 30	Sainte Martine, vierge et martyre. (chapelet avant la messe)	11h00	Pour une réconciliation familiale.		
Dimanche 31	DIMANCHE DE LA SEPTUAGÉSIME		9h00	Pour la communauté.	
			10h00	Pour les défunts de la famille de la Teyssonnière.	
			11h00	Pour la communauté.	
			12h00	Pour la communauté.	
Lundi 1 ^{er}	Saint Ignace, évêque et martyr.				
Mardi 2	Purification de la Sainte Vierge.	19h00	Pour le repos de l'âme de M. Jean-Pierre Lemanissier.	KT1	
Mercredi 3	De la férie.	7h00 à St-Antoine	En action de grâce pour 41 ans de mariage.		
Jedi 4	Saint André Corsini, évêque et confesseur.	8h45 adoration	Pour les défunts du Coronavirus.		
Vendredi 5	Sainte Agathe, vierge et martyre.	20h30	Pour les âmes du Purgatoire les plus délaissées. Adoration toute la nuit. Complies à 22h30. Confessions jusqu'à minuit.	KT3	
Samedi 6	Saint Tite, évêque et confesseur (chapelet après la messe)	8h45	Pour des vocations « à St Charles Borromée ».		
Dimanche 7	DIMANCHE DE LA SEXAGÉSIME		9h00	Pour la communauté.	
			10h00	Pour la communauté.	
			11h00	Pour les défunts des familles Leroy-Marbot.	
			12h00	Pour la communauté.	

signale qu'il n'y a pas de messe ce jour-là / 🎵 Répétition de chorales : 1 : grégorien (messe de 10h) à 20h45 à l'église Saint-Germain ; 2 : chorale (messe de 11h45) à 20h45 à l'église Saint-Germain / Jeudi : Messe et adoration eucharistique pour les vocations sacerdotales et religieuses. Catéchisme : KT1 (CP au CM2) au centre Jean XXIII (17h15-18h15) KT2 18h-20h (collégiens) avec l'abbé Babinet au Centre Jean XXIII. KT3 19h-20h (lycéens) avec l'abbé Jacquemin au Centre Jean XXIII.

L'abbé Babinet tient une permanence de confessions à l'église Saint Antoine le samedi de 17 à 19 heures (sauf vacances scolaires) et en semaine après toutes les messes.